N° 1569 DIMANCHE 22 MARS 1868 12me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées *avant midi* le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 21 MARS 1868.

BULLETIN

L'attitude des journaux agréables devant les « *Titres de la dynastie napoléonienne* » est assez remarquable. Les uns reproduisent simplement cette brochure et n'ajoutent pas un mot : leur enthousiasme les rend muets. Les autres, ne sachant comment louer ce petit travail de compilation font des variations lyriques sur le *vox populi, vox Dei*, et énumèrent longuement les améliorations accomplies sous le second empire, en portant à l'avoir des « anciens partis » les points noirs qui obscurcissent le ciel napoléonien.

Certes, il serait injuste de méconnaître ces améliorations — nous dirons plus, ces *progrès* — mais il est souverainement ridicule de prétendre que tout ce qui a été fait a été *bien fait*, que « pas une faute n'a été commise. »

Nous n'en voulons pour exemple que le résumé suivant des dépenses de la France depuis 1852. Nous l'empruntons à la brochure, le *Bilan de l'Empire* qui a paru avant-hier :

Périodes quinquenn.	Ensemble des dépenses	Moyenne par année
Années	fr.	fr.
1852 à 1856	9,643,778,793	1,928,755,759
1857 à 1861	10,213,760,472	2,042,752,094
1862 à 1866	11,134,809,436	2,226.961,987

Voici quelle a été la progression de la dette publique :

Périodes quinquenn.	Ensemble des dépenses	Moyenne annuelle
Années	fr.	fr.
1852 à 1856	2,180,779,360	436,155,872
1857 à 1861	2,734,105,016	546,821,003
1862 à 1866	3,047,950,973	609,950,195

En tête de son travail, M. Horn a placé cette épigraphe : « Les chiffres gouvernent le monde ? — Non, mais il disent comment il est gouverné. »

Dans sa séance d'hier, le Corps législatif a reçu communication d'un projet de loi tendant à ouvrir au ministre de la guerre un crédit de *deux millions* destiné à venir en aide aux populations de l'Algérie ; ce projet a été déclaré d'urgence.

Dans cette même séance, la Chambre a autorisé les poursuites contre M. Kerveguen et a passé à l'ordre du jour sur l'interpellation relative à l'élection des prud'hommes.

Le *Moniteur de l'Armée* confirme en ces termes la nouvelle déjà répandue du retour en France d'une partie des troupes restées dans les Etats-pontificaux : « Sur la proposition du Maréchal, ministre de la guerre, l'Empereur a décidé que deux régiments d'infanterie de la division française stationnée dans les Etats du Saint-Siége, quitteraient le territoire pontifical. Le 19e de ligne, qui a été cinq ans à Rome, et le 87e, revenu depuis peu de temps d'Algérie, sont désignés pour rentrer en France. — Le général Dumont conservera le commandement des troupes françaises qui resteront dans les Etats du Saint-Siége ; il aura sous ses ordres le général de brigade Raoult. Le général de brigade de Potier reçoit une autre destination. »

Par suite de ces mesures, l'effectif de notre corps expéditionnaire dans les Etats-Romains se trouve réduit à cinq mille hommes environ.

Le télégraphe signale un article du *Journal de Saint-Pétersbourg*. Cette feuille semi-officielle s'exprime ainsi :

« Le gouvernement et la nation russes désirent sincèrement la paix, pourvu que l'honneur et la dignité de la Russie ne soient pas attaqués et ne commandent pas la guerre. Mais il n'est pas admissible que la guerre soit en ce moment imminente. La diplomatie russe s'emploie activement dans l'intérêt de la paix. »

Voilà bien des choses en peu de mots.

M. de Bismark, par une circulaire en date du 18 courant, adressée aux membres du Corps diplomatique, annonce que, bien que sa santé exige encore des ménagements, il a repris la direction du ministère des affaires étrangères. Le cabinet de Berlin est donc en présence de bien graves sollicitudes, que son chef ne peut prendre quelques jours de vacances pour rétablir sa santé chancelante ?

J. REBOUX.

MISÈRE ET LIBRE-ÉCHANGE

Le premier intérêt d'un pays ne consiste pas dans le bon marché des objets manufacturés, mais dans l'alimentation du travail. Créer le plus d'activité possible, employer tous les bras oisifs, tel doit être le premier soin d'un gouvernement. Protéger le consommateur aux dépens du travail intérieur, c'est en général favoriser la classe aisée au détriment de la classe indigente ; car la production, c'est la vie du pauvre, le pain de l'ouvrier, la richesse du pays. L'intérêt du consommateur, au contraire, oblige le fabricant à devenir oppresseur, pour dominer la concurrence et livrer ses produits au plus bas prix possible; il faut qu'il maintienne des millions d'individus dans la misère, qu'il réduise journellement les salaires, qu'il emploie de préférence les femmes et les enfants et laisse sans occupation l'homme valide qui ne sait que faire de sa force et de sa jeunesse.

L'Angleterre a réalisé le rêve de certains économistes modernes, elle surpasse toutes les nations dans le bon marché de ses produits.

Mais cet avantage, si toutefois il y en a, *n'a été obtenu qu'au préjudice de la classe ouvrière*. Le vil prix de la marchandise dépend du vil prix du travail, *et le vil prix du travail, c'est la misère du peuple.*

Il ressort d'une publication récente que pendant les dernières années, tandis que l'industrie anglaise triplait sa production, la somme employée pour payer les ouvriers diminuait d'un tiers. Elle a été réduite de 15 millions à 10 millions de livres sterling. Le consommateur a gagné, il est vrai, le tiers du salaire prélevé sur la sueur de l'ouvrier, mais de là aussi, sont venus les perturbations et les calamités qui ont affecté profondément la prospérité de la Grande-Bretagne.

Si, en France, les partisans de la liberté du commerce, *osaient mettre en pratique leurs* FUNESTES THÉORIES, la France perdrait en richesse une valeur d'au moins deux milliards, deux millions d'ouvriers resteraient sans travail, et notre commerce serait privé du bénéfice qu'il tire de l'immense quantité de matières premières qui sont importés pour alimenter nos manufactures.

Œuvres de NAPOLÉON III.
(Tome II, page 233)

Il n'est plus douteux que le traité de commerce condamne à périr notre industrie et notre marine marchande. Un économiste libre-échangiste, fier de son école, a cru naïvement en 1863, que ses chefs avaient doté la France d'un merveilleux instrument de travail et de prospérité.

Dans la candeur de son âme, il a voulu confier à la postérité les faits et gestes de ses dieux, et il a révélé comment on s'y était pris pour imposer à la France un bonheur qu'elle n'eût jamais volontairement accepté. Ces procédés, le libre-échangiste en question les raconte en homme convaincu ; il signale même cette circonstance curieuse que pour cacher aux yeux profanes leurs projets et assurer un secret absolu à leur *conjuration*, les conjurés avaient confié à leurs femmes le soin de copier les traités !

Ne voulant pas être taxé d'exagération, je livre mon auteur et lui laisse la parole :

HISTOIRE DU TRAITÉ DE COMMERCE

Lorsque le coup d'Etat du 2 décembre 1851 eut une fois encore établi le pouvoir absolu sur le champ de bataille de nos discordes, on put remarquer qu'un article de la nouvelle constitution réservait au nouveau chef de l'Etat, le droit de conclure des traités de commerce, droit qui jusqu'alors avait appartenu aux députés de la nation. On put s'attendre, dès lors, à le voir faire quelque entreprise dans le sens de la liberté commerciale, dont il avait pu apprécier l'utilité en Angleterre, et dont les résultats ne pouvaient manquer de fortifier la politique réformatrice que son origine populaire lui impose de suivre.

L'Empereur s'était aussi donné le droit d'abaisser provisoirement les tarifs par un simple décret ; il en usa en 1853, devant la disette, pour suspendre l'échelle mobile, pour réduire les droits des houilles, des fers, des laines, des graines oléagineuses, du bétail, de la viande, des spiritueux, et pour admettre en franchise les matériaux nécessaires aux constructions navales.

Comme il était devenu régulier d'approuver et d'admettre tous les actes de l'autorité, ces modifications s'opérèrent sans que personne y contredît. Les succès obtenus par la France à la première Exposition universelle de Londres avaient, d'ailleurs, prouvé que nous n'étions pas si inférieurs à nos rivaux qu'on se plaisait à le dire, et qu'il y avait décidément abus à prolonger la durée du régime douanier de la prohibition et de la protection excessive. C'est ici le lieu de rappeler que si la première Exposition universelle, cette idée française, n'a pas été exécutée en France, c'est parce que les coryphées du parti protectionniste ne l'ont pas voulu. Les intrigues les plus singulières ont été imaginées pour empêcher que ce qui s'est fait à Londres, en 1851, se fît à Paris en 1850.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 22 MARS 1868.

— 19 —

LE CAPITAINE
DES ARCHERS

V

LA CHAMBRE DE GENEVIÈVE.

(*Suite — Voir le* JOURNAL DE ROUBAIX, *du 20 mars*).

Tandis que dame Hermance et Odette courent le lieu de l'événement, nous allons ramasser le parchemin imprudemment jeté par dame Hermance, et le lire sans aucun scrupule.

Voici ce qu'il contenait :

« Madame,

« Je sais écrire, autrement je n'aurais pu tenir la promesse que je vous ai faite de vous révéler tout ce que m'apprend Etienne Marcel.

« Le prévôt est venu hier chez moi, c'était le soir, bien tard, et voici ce que j'ai su :

« Aujourd'hui, trente et unième de juillet, à quatre heures du soir, Etienne Marcel doit visiter la porte Saint-Denis, la porte Saint-Martin et la bastille Saint-Antoine ; il doit en faire remettre les clés à messire Joceran de Mascon et à deux officiers dont je ne sais pas les noms. Ensuite la garde de ces postes doit être remplacée par trois détachements de la garde bourgeoise, dont le prévôt est sûr.

« Tout étant ainsi exécuté à onze heures du soir, les Anglais doivent entrer dans Paris par les portes Saint-Denis et Saint-Martin, et l'armée du roi de Navarre par la bastille Saint-Antoine. La ville en se réveillant aura les deux armées dans son sein, et le roi de Navarre pourra être élevé au trône de France sans que l'on craigne l'opposition d'une partie du peuple.

« Voilà tout ce que je sais, madame ; j'ai accompli envers vous mon devoir, mais c'est au prix du plus grand sacrifice...

« Madame, cet homme que vous combattez et que je croyais haïr, je l'aime encore !... je l'aime et je le trahis, je le vends !.. Oh ! c'est infâme, n'est-ce pas ? mais j'avais promis, j'avais juré de tout vous dire... et je ne voulais pas manquer à mon serment, car je vous aime aussi, noble dame, et je vous dois tant !...

« Mais je ne puis survivre à ma honte, il faut que je meure... et au moment de quitter cette terre de misère, je viens vous recommander mon enfant : veillez sur lui, madame, c'est tout ce dont je vous prie ; il dort peut-être encore en ce moment. Envoyez votre suivante Odette le chercher : elle trouvera sur la table, près de son lit, un sac qui contient les épargnes que vous amassiez pour lui... elles ont grossi hier de cinq cents écus d'or que Marcel m'a donnés pour lui...

« Je m'arrête, madame : à chaque minute, je sens mon courage défaillir, et si je tardais encore, je détruirais ce parchemin sans vous le fais remettre.

« Adieu... priez pour moi, noble dame des Armeries.

« GENEVIÈVE.

« Quant au trésor de Perrin Macé, vous savez où il est renfermé ; il reste à votre disposition. »

Telle était la lettre de Geneviève.

En voyant retirer un cadavre de l'eau, dame Hermance n'avait eu qu'une pensée : ce devait être celui de Geneviève. Et elle étrit partie.

Les deux femmes arrivèrent essoufflées au lieu du rassemblement ; la barque venait d'accoster la terre, et l'on voyait dedans ce corps de femme qu'Odette avait aperçu la première.

A l'arrivée de la noble dame, roturiers et manants s'écartèrent avec respect, en sorte que le chemin se trouva libre, et que dame Hermance put approcher jusqu'à ce l'eau vint battre ses pieds.

Elle était à deux pas de la barque ; ses yeux y jetèrent un regard et elle poussa un grand cri : le corps étendu dans l'esquif était celui de Geneviève.

— Elle n'est pas morte ! n'est-ce pas ? demanda dame Hermance au batelier en le regardant avec angoisse.

L'homme retira son bonnet de laine.

— Pardon, noble dame, elle est véritablement morte.

— Morte ! morte pour moi ! murmura la jeune femme avec un morne désespoir.

Il fallut l'arracher à cette scène de désolation. Odette l'entraîna, tandis que le batelier descendait it la Seine avec le corps qu'il allait déposer au Châtelet, suivant la coutume.

Quand dame Hermance fut rentrée chez elle, elle retrouva la lettre de Geneviève qui la tira de sa prostration morale. Il n'y avait pas de temps à perdre ; il fallait faire trêve à la douleur, étouffer un moment le cœur pour laisser à la raison toute sa liberté.

Les instants étaient précieux. Il était indispensable de prendre immédiatement des mesures pour empêcher l'accomplissement des desseins du prévôt des marchands.

Dame Hermance écrivit à la hâte quelques mots.

— Odette, dit-elle ensuite à sa fidèle suivante qui était demeurée là, il faut que vous alliez tout de suite au Palais. Vous y demanderez le capitaine des archers du roi, messire Raoul d'Herbignières ; il doit s'y trouver... et vous lui remettrez ce pli. C'est pour le prier de venir immédiatement ici... Ensuite... vous irez à la maison de la pauvre Geneviève... vous y trouverez le petit Pierre que vous ramènerez avec vous, en ayant soin de prendre toutes ses affaires et son linge, ainsi que le sac d'or posé sur la table... Allez, Odette, et hâtez-vous.

La jeune fille était accoutumée à ces courses à travers la ville ; elle partit en courant.

Quant à la dame Hermance, elle s'enferma dans son oratoire et pria longtemps; elle avait à prier pour elle-même, pour Geneviève, pour le pauvre orphelin et pour la sainte cause du roi.

Quand elle eut prié, elle se sentit plus libre, plus à l'aise, et attendit avec assez de patience l'arrivée de Raoul. Elle avait pu sans crainte le demander chez elle, car elle était convaincue, d'après ce qui devait se passer ce jour-là, que messire Jacques des Armeries ne quitterait pas Etienne Marcel ni les autres conjurés.

Le capitaine des archers arriva vers onze heures. Il semblait consterné ; Odette lui avait appris la mort de Geneviève, mais il n'en connaissait pas la cause.

— Eh bien ! messire, lui dit dame Hermance les yeux pleins de larmes, notre malheureuse Geneviève.

Oui, je sais, répondit d'Herbignières avec un soupir ; mais ce qu'Odette n'a pu me dire, c'est la raison de ce suicide..... car elle s'est noyée volontairement, n'est-pas ?

— Tenez, messire, lisez cette lettre ; elle vous apprendra ce que vous ignorez, et vous fera connaître en même temps pourquoi je vous ai mandé.

Le chevalier lut et relut ; puis il posa la lettre sur un meuble, et une larme furtive roula dans ses yeux.

— Geneviève peut compter que l'avenir de Pierre est assuré, dit dame Hermance. Dieu ne m'a pas donné d'enfant, ce sera le mien ; déjà Odette est allée le chercher de ma part. Je l'adopte.

— Geneviève ne s'était pas trompée sur l'excellence de votre cœur.

— Je ne fais que mon devoir, messire. Et maintenant, aux affaires du roi !

La suite au prochain numéro

AD. FAVRE.

J086059